



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 4 février 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la réunion du Conseil municipal :

le vendredi 11 février 2022 à 18 h 30,

Palais des congrés
Avenue du Maréchal Foch
65100 LOURDES

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

Il est fait application de règles dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, prévues par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10 IV). Ainsi, le Conseil municipal se déroulera avec une jauge maximale de 42 personnes pour le public, hors presse. Le caractère public de la séance sera par ailleurs réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Veuillez noter que le passe vaccinal ne sera pas exigé pour participer ou assister à la séance du Conseil municipal.

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZosjDlhclg/featured>



Le Maire,

Thierry LAVIT

Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU **11 FÉVRIER 2022**

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 18 novembre 2021
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 décembre 2021

I - DECISIONS DU MAIRE

1 - Décisions du Maire

II - ADMINISTRATION GENERALE

2 - Octroi de la protection fonctionnelle à un élu

III - FINANCES

3 - Additifs tarifs 2022

IV - CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

4 - Convention de partenariat entre Occitanie Livre et Lecture (OLL) et la ville de Lourdes, Château fort - Musée pyrénéen, pour la numérisation de la presse locale et régionale et autres documents patrimoniaux

5 - Jeu concours à l'occasion de la Fête de Bernadette le 18 février 2022

6 - Approbation du budget 2022 de l'Office de tourisme

V - TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

7 - Forêts communales : modification du foncier forestier

8 - Adhésion à l'Association départementale des communes forestières des Hautes-Pyrénées (COFOR65) et à la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)

9 - Vœu relatif à la loi Climat et résilience et le principe de zéro artificialisation des sols

VI - TRAVAUX / URBANISME

10 - Construction d'un nouveau pont au dessus du Gave de Pau : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

VII - AFFAIRES JURIDIQUES

11 - Banc de la Grotte n°50 : demande d'autorisation de mise en location-gérance

VIII - PERSONNEL

- 12 - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- 13 - Tableau théorique des effectifs 2021 - Modifications



Le Maire,

Thierry LAVIT